

Séance ordinaire

Membres en exercice : 11
Présents : 09
Absents excusés représentés : 2
Absent : 0

Présidente de la séance, par délégation du Président : Mme SKOTAREK Karine, Vice-Présidente
Secrétaire de séance : Mme Pascaline VITELLARO

Etaient présents :

MMmes Alain MENSION - Karine SKOTAREK - Pierre LABBE – Claude DEFLANDRE - Pascaline VITELLARO
- Marie-Louise LEMAIRE - Stéphanie LEMAIRE - Marie-Paule DELOFFRE - Jean-Michel FIRMIN.

Etaient absents excusés représentés :

MMmes Liliane DAQUET représentée par Karine SKOTAREK – Maryline MARLIERE représentée par Pascaline VITELLARO

Objet : Taxes et produits irrecouvrables – Allocations en non-valeur.

Mme la Vice-Présidente explique aux administrateurs que le trésorier n'a pu recouvrer certains titres émis à l'encontre des débiteurs notamment pour des impayés de repas à domicile. De fait, il en demande l'allocation en non-valeur. Les montants sont les suivants :

		Sommes non recouvrées
Titre de l'année	1994	234,27 €
	2004	131,33 €
	2021	321,48 €
	2022	131,67 €
TOTAL		818,75 €

Elle propose aux membres du Conseil d'Administration :

- d'accepter la demande du trésorier pour l'allocation en non-valeur des titres non recouverts et ainsi lui accorder décharge des sommes reprises ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président du CCAS à signer les documents se rapportant à cette décision

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Mme Pascaline VITELLARO



Par délégation du Président,
Mme Karine SKOTAREK
Vice-Présidente du CCAS



Publiée sur le site internet le 28/11/2024